



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
PAYS DE LA LOIRE



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**13 décembre 2019**

**Nos associations\* refusent de signer la Charte « cadre » régionale relative aux pesticides chimiques et à la sécurité des riverains proposée par la chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire et qui servira de base aux consultations à venir dans chacun des départements de la région pour obtenir des chartes départementales.**

### **Une participation vouée à l'échec**

La LPO Pays de la Loire LPO, FNE Pays de la Loire, l'UFC Que Choisir Pays de la Loire, refusent d'être associées à cette charte régionale relative à l'usage des pesticides chimiques et à la sécurité des riverains, proposée par la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire.

*« Certes nous avons participé à la première réunion de concertation le 25 septembre 2019 et fait une proposition écrite pour une charte à la hauteur des enjeux. Cependant, au regard du manque d'ambition et de la volonté de la FRSEA de parvenir à une charte qui protège les agriculteurs des riverains et non qui protège les riverains des pesticides chimiques, nous avons quitté en séance la réunion du 17 octobre 2019 »* indique Jean-Christophe GAVALLET, président de FNE Pays de la Loire. En effet, à ce stade, le texte ne tient pas compte des remarques faites par les associations et les autres syndicats, s'entêtant dans un déni de la dangerosité des pesticides chimiques pour les agriculteurs, les riverains et la biodiversité.

### **Une charte qui ne protège pas la population**

*« Ce texte est dans la droite ligne des plans écophyto précédents, ayant coûté au contribuable et n'ayant eu d'autre effet que de l'augmentation permanente de l'usage des pesticides chimiques en milieu agricole »* s'indigne Pierre GUILLAUME de l'UFC Que Choisir Pays de la Loire. La charte en l'état actuel n'est qu'un simple rappel de la réglementation, mille fois répétée, sans aucune volonté d'engagement volontaire significatif supplémentaire, au titre desquels la sortie progressive des pesticides chimiques. On voit donc bien que l'intention derrière ces notions de charte n'était pas de réellement sécuriser les riverains, mais seulement de sécuriser les pratiques des exploitants agricoles, en fournissant un outil de paix social, qui n'apporte donc rien de plus que ce que prévoit déjà la réglementation applicable.

Frédéric SIGNORET de la LPO Pays de la Loire souligne que *« la dernière relecture proposée et reçue de la FRSEA Pays de la Loire propose même purement et simplement d'annuler les distances de sécurité, d'exclure les associations des cellules de conciliation en cas de difficulté avec les riverains et de supprimer la concertation avec les riverains pour les horaires de traitement »*.

En outre, le texte demande aux maires de jouer le rôle de médiateur vis-à-vis des habitants, en présence des organisations agricoles et en l'absence des associations... curieuse conception du bien vivre ensemble !

L'occasion était donnée aux syndicats agricoles majoritaires d'entendre et de tenir compte des propositions des représentants des consommateurs et environnementalistes sur la sortie possible des pesticides chimiques, vers un modèle agricole plus respectueux de la vie sous toutes ses formes. C'est raté.

### **Pour une sortie des pesticides chimiques**

L'abandon de l'agriculture conventionnelle ne signifie pas l'enfrichement des terres, mais la production bien plus hautement valorisable de l'agriculture biologique et de l'agroécologie. Les engagements dans la voie d'une modification des pratiques restent un vœu pieu tant qu'ils ne sont ni accompagnés de mesures contraignantes, ni de contrôles. Une telle charte devrait rappeler les dangers et risques sanitaires liés aux pesticides chimiques et les engagements des agriculteurs à respecter, *a minima*, des distances minimales conséquentes et à transformer les zones ainsi protégées en terres d'agriculture biologique ou d'agroécologie.

Tout en rappelant que la notion d' « *agribashing* » n'existe pas, que nos concitoyens aiment au contraire leurs agriculteurs, nous continuerons à alerter l'opinion publique, à inviter les pouvoirs publics et les élus locaux à entendre les attentes de la société, pour sortir progressivement mais clairement des pesticides chimiques.

La FNSEA ne peut plus décider seul de l'avenir de l'espace rural, de la biodiversité et de la santé humaine !

\* FNE Pays de la Loire, LPO des Pays de la Loire, UFC Que Choisir Pays de la Loire